

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2017.

Étaient présents : Mmes et MM. André RIGNAULT, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRÉCHOUX, Karine ANASTASI, Mickaël COLIN, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Daniel SICARD, Katia GAUDIN, Nicolas BROSSARD, Suzie PORTEJOIE, Jacques AUGRIS, Carole BLAIN (arrivée à 20h15) et Catherine AMBAYE.

Était absente excusée : Mme Carole BLAIN (arrivée à 20h15 « délibération SIMER – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIELS DE TRI EN SALLE DES FÊTES ».)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Michelle CAILLAUD a été élue secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2017.
2. SIMER – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIELS DE TRI EN SALLE DES FÊTES.
3. EXAMEN DE LA DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA « ROUTE D'OR DU POITOU ».
4. SPA DE POITIERS – AVENANT À LA CONVENTION DE FOURRIÈRE AU 1ER JANVIER 2017.
5. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION INTÉRIEURE DU GROUPE SCOLAIRE « ANDRÉ BROUILLET » DANS LE CADRE DE LA DETR 2017.
6. SUBVENTION À RECEVOIR DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VIENNE.
7. DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE ET RÉALISATION D'UN CHEMIN SUR LA PARCELLE ZP 37 « VIGNE DU PEUX ».
8. QUESTIONS DIVERSES.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2017 :

Après lecture et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2017.

SIMER – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATÉRIELS DE TRI EN SALLE DES FÊTES :

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver une convention de mise à disposition par le Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural (SIMER) de matériels de tri pour la salle des fêtes (1 bac intérieur de 60 litres pour le verre et 2 bacs intérieurs de 45 litres pour les ordures et les recyclables).

Pour rappel préalable, afin d'améliorer le tri des déchets lors des manifestations, le SIMER souhaite mettre à la disposition des communes des matériels adéquats (poubelles, affichage, ...) permettant aux locataires d'effectuer le tri des déchets.

La Commune s'engage de son côté à bien informer les locataires avec les outils de communication mis à sa disposition, à mettre en place les affiches de consignes de tri dans la salle et à s'assurer du respect des consignes, à s'assurer de la bonne utilisation du matériel mis à disposition, à entretenir celui-ci, ainsi qu'à le remplacer en cas de détérioration ou de vol.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 14 voix pour, 1 abstention :

- ☞ autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition par le SIMER de matériels de tri pour la salle des fêtes.

EXAMEN DE LA DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA « ROUTE D'OR DU POITOU » :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de participer financièrement et accorde une subvention de 200 € au Cycle Amical Civraisien à l'occasion de cette manifestation.

SPA DE POITIERS – AVENANT À LA CONVENTION DE FOURRIÈRE AU 1^{ER} JANVIER 2017 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- ☞ d'accepter l'avenant à la convention pour la participation financière forfaitaire fixée à 0,37 € par habitant.
- ☞ D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention qui sera passé entre les deux parties.

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION INTÉRIEURE DU GROUPE SCOLAIRE « ANDRÉ BROUILLET » DANS LE CADRE DE LA DETR 2017 :

Monsieur le Maire fait savoir, au Conseil Municipal, que la Commune n'a pas pu bénéficier de la DETR 2016, car le montant total des demandes de subvention était très supérieur à l'enveloppe d'autorisations d'engagement attribuée au département de la Vienne ; il propose donc de renouveler la demande de subvention au titre de la DETR 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à présenter le dossier de demande de subvention pour la rénovation intérieure du groupe scolaire « André Brouillet » au titre de la DETR 2017.

SUBVENTION À RECEVOIR DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VIENNE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans sa politique d'accompagnement pour l'investissement des communes, le Conseil Départemental, dans le cadre du volet 3 du programme ACTIV', a proposé d'attribuer, à la Commune, une dotation de 27 600 € pour l'année 2017.

Trois projets sont proposés pour servir d'assiette au versement de cette dotation d'investissement.

Considérant les modalités d'attribution, Monsieur le Maire propose la répartition suivante :

TRAVAUX	COÛT H.T	SUBVENTIONS	FONDS PROPRES
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ATELIERS MUNICIPAUX ET PARKING DE LA SALLE DES FÊTES	22 861 €	15 616 €	7 245 €
TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ : ACCÈS COURTS DE TENNIS, BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET TRIBUNE DU STADE	12 322 €	7 393 €	4 929 €
RÉALISATION D'UN VESTIAIRE AVEC SANITAIRES POUR LE PERSONNEL DE LA CANTINE	7 652 €	4 591 €	3 061 €
TOTAL	42 835 €	27 600 €	15 235 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de la réalisation des travaux décrits ci-dessus dont les crédits seront inscrits au budget 2017,
- SOLLICITE la dotation du Département de la Vienne dans le cadre du volet 3 du programme ACTIV'.
- DEMANDE à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE ET RÉALISATION D'UN CHEMIN SUR LA PARCELLE ZP 37 « VIGNE DU PEUX » :

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que Monsieur Gaël ROCHER (EARL ROCHER « Les Pigeries » Savigné) l'a informé qu'il avait besoin d'un passage d'au moins 5 mètres pour pouvoir accéder aux parcelles ZP 40, 41 et 42 au lieu-dit « Les Vignes du Peux » près du village du « Chaffaud », auxquelles il accédait auparavant en passant par les parcelles voisines, le chemin existant n'étant pas assez large pour le passage du matériel agricole. Or, le passage dans les parcelles voisines cultivées n'étant pas possible actuellement, nous avons évoqué ensemble l'éventualité de passer sur la parcelle ZP 37, appartenant à la Commune, qui mesure environ 13 mètres de large. Monsieur Gaël ROCHER sollicite donc le passage sur la parcelle ZP 37, l'autorisation de l'aménager afin de pouvoir l'utiliser comme chemin de desserte, ainsi qu'une participation financière de la Commune à la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ☞ autorise le passage sur la parcelle ZP 37 « Les Vignes du Peux » ainsi que son aménagement afin de pouvoir l'utiliser comme chemin de desserte.
- ☞ Refuse d'engager financièrement la Commune lors de cet aménagement.
- ☞ Précise que ces autorisations sont consenties à titre personnel à la EARL ROCHER, pour la durée nécessaire à l'exploitation des parcelles susvisées et que la parcelle ZP 37 « Les vignes du Peux » reste appartenir à la Commune de SAVIGNÉ.

QUESTIONS DIVERSES :

- Proposition d'inscrire « MAIRIE » au-dessus de la porte de la Mairie, soit par apposition de lettres, soit sur un panneau.
- Permanences pour l'Élection Présidentielle des 23 avril et 7 mai 2017 (ouverture du bureau de vote de 8h00 à 19h00).
- « Route de Loing » : 2 poteaux téléphoniques sont prêts à tomber.
- Nettoyer les panneaux. Voir le remplacement du panneau « voiture » à « Champagné-Lureau ».
- Prochaines réunions du Conseil Municipal : le mardi 04 avril et le jeudi 11 mai à 20 heures, les jeudis 08 juin, 20 juillet et 21 septembre à 20 heures 30.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 20 minutes.